

# Présentation du concours — CAPES 2017

Loïc Foissy

LIP6, 2 février 2016

# Historique des effectifs (CAPES)

CAPES	Postes	Inscrits	Présents	P/I	Adm.	A/P	Admis
2016	1440	5373	—	—	—	—	—
2015	1440	4645	2205	45 %	1803	82 %	1097
2014	1243	4268	2327	55 %	1892	81 %	838
2014e	1592	4763	2454	52 %	1903	78 %	794
2013	1210	3390	1613	48 %	1311	81 %	817
2012	950	3194	1464	46 %	1176	80 %	652
2011	950	2862	1285	45 %	1047	81 %	817
2010	846	4020	2695	67 %	1919	71 %	846
2009	806	4243	3160	74 %	1836	58 %	806
2008	806	4711	3453	73 %	1802	52 %	806
2007	952	5388	3875	72 %	2102	54 %	952
2006	952	5787	3983	69 %	2043	51 %	952
2005	1310	6086	4074	67 %	2473	61 %	1310
2002	1125	6166	4948	80 %	2213	45 %	1125
2000	890	8038	6750	82 %	2274	31 %	890

# Historique des effectifs (CAFEP)

CAFEP	Postes	Inscrits	Présents	P/I	Adm.	A/P	Admis
2016	174	1273	—	—	—	—	—
2015	178	1039	495	47 %	388	78 %	178
2014	151	747	452	61 %	342	76 %	136
2014e	155	971	493	51 %	342	69 %	155
2013	105	703	359	51 %	272	76 %	105
2012	75	736	319	43 %	214	67 %	75
2011	90	618	276	45 %	198	72 %	90
2010	155	879	554	63 %	308	56 %	119
2009	109	901	633	70 %	268	42 %	109
2008	155	964	631	65 %	200	32 %	90
2007	160	1019	693	68 %	267	39 %	123
2006	135	1096	689	63 %	283	41 %	126
2005	177	1051	644	61 %	279	43 %	139
2002	230	906	745	82 %	192	26 %	118
2000	206	1130	1030	91 %	145	14 %	78

# Composition du jury

Parité :

- part des femmes de 40 % à 60 % ;
- part des hommes laissée en exercice ;
- on espère faire mieux.

# Composition du jury

Parité :

- part des femmes de 40 % à 60 % ;
- part des hommes laissée en exercice ;
- on espère faire mieux.

Catégories :

- corps d'inspection ;
- agrégés ou certifiés enseignant en collège ou en lycée ;
- agrégés du supérieur (CPGE, Prags) ;
- enseignants chercheurs ;
- à condition de ne pas intervenir dans la préparation des épreuves.

# Composition du jury

Parité :

- part des femmes de 40 % à 60 % ;
- part des hommes laissée en exercice ;
- on espère faire mieux.

Catégories :

- corps d'inspection ;
- agrégés ou certifiés enseignant en collège ou en lycée ;
- agrégés du supérieur (CPGE, Prags) ;
- enseignants chercheurs ;
- à condition de ne pas intervenir dans la préparation des épreuves.

Commissions :

- au moins une femme et au moins un homme ;
- au moins un enseignant du supérieur ;
- au moins un enseignant du second degré ;
- au moins une personne rompue à l'observation de classe.

# Oraux : parcours des candidats

## Épreuve 1 : Exposé — Après-midi

- Sujet tiré au sort (liste publiée).
- Préparation 2 h 30 devant un poste informatique.
- Interrogation 1 h devant une commission (3 membres). Exposé du plan 20 min, suivi de développement et entretien.

# Oraux : parcours des candidats

## Épreuve 2 : Épreuve sur dossier — Lendemain matin

- Exercice pour la classe + productions d'élèves + extraits de documents.
- Préparation 2 h 30 devant un poste informatique.
- Interrogation 1 h devant une (autre) commission (3 membres). Exposé des réponses 30 min, suivi d'un entretien (dont questions sur les missions du professeur).



# Oraux : parcours des candidats

## Épreuve 1 : Exposé — Après-midi

- Sujet tiré au sort (liste publiée).
- Préparation 2 h 30 devant un poste informatique.
- Interrogation 1 h devant une commission (3 membres). Exposé du plan 20 min, suivi de développement et entretien.

## Épreuve 2 : Épreuve sur dossier — Lendemain matin

- Exercice pour la classe + productions d'élèves + extraits de documents.
- Préparation 2 h 30 devant un poste informatique.
- Interrogation 1 h devant une (autre) commission (3 membres). Exposé des réponses 30 min, suivi d'un entretien (dont questions sur les missions du professeur).

# Oraux : parcours des candidats

## Épreuve 1 : Exposé — Après-midi

- Sujet tiré au sort (liste publiée).
- Préparation 2 h 30 devant un poste informatique.
- Interrogation 1 h devant une commission (3 membres). Exposé du plan 20 min, suivi de développement et entretien.

## Épreuve 2 : Épreuve sur dossier — Lendemain matin

- Exercice pour la classe + productions d'élèves + extraits de documents.
- Préparation 2 h 30 devant un poste informatique.
- Interrogation 1 h devant une (autre) commission (3 membres). Exposé des réponses 30 min, suivi d'un entretien (dont questions sur les missions du professeur).

**Chaque commission fait passer les oraux du concours à 4 candidats par 24 heures.**

# Lieux et dates des oraux

## Oraux 2016

Les oraux se dérouleront cette année au lycée Henri Loritz de Nancy du 13 juin au 5 juillet maximum.

Ces oraux sont publics.

# Les options au CAPES

A partir de la session 2017, les candidats auront le choix entre deux options, Mathématiques ou Informatique.

Ce choix est effectué au moment de l'inscription (septembre-octobre).

Il conditionne la première épreuve écrite et la première épreuve orale.

# Épreuves écrites (à partir de 2017)

La **première épreuve écrite** est de nature assez académique, mais on ne cherche pas à valider à nouveau le L3.

Sont privilégiées la capacité à mettre en œuvre une recherche, la capacité à s'exprimer clairement et à argumenter, les connaissances mathématiques ou informatiques qui sous-tendent les contenus enseignés au collège et au lycée.

Cette épreuve est conditionnée à l'option choisie.

Un programme spécifique pour ces deux options est disponible ici :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/12/7/p2017\\_capes\\_ext\\_math\\_512127.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/12/7/p2017_capes_ext_math_512127.pdf)

ou à partir du site du jury.

Des sujets zéros seront prochainement disponible pour l'option informatique.

# Épreuves écrites (à partir de 2017)

La **seconde épreuve écrite**, commune aux deux options, doit permettre (entre autres) d'apprécier la capacité du candidat à se placer dans une optique professionnelle.

- prise de recul par rapport au savoir mathématique ;
- bonne connaissance et utilisation pertinente des différents types de raisonnements (absurde, contre-exemples, disjonction des cas, récurrence. . . ) ;
- bonne connaissance des enjeux didactiques actuels, notamment concernant l'usage de logiciels et l'utilisation d'algorithmes ;
- aptitude à confronter plusieurs définitions d'un même objet mathématique.

# Épreuves orales (à partir de 2017)

La **première épreuve orale** est conditionnée à l'option choisie.

Elle privilégie la maîtrise, l'organisation et la présentation des connaissances figurant au programme. Cela n'exclut pas une prise de recul critique et didactique. Les notions centrales de l'exposé (énoncé du théorème des valeurs intermédiaires dans la leçon *Théorème des valeurs intermédiaires*, par exemple) doivent être parfaitement maîtrisées.

La liste des thèmes d'interrogation est publiée à la rentrée sur le site du jury du CAPES. Elle évolue tous les ans.

La liste 2017 des thèmes pour l'option Informatique est en cours d'élaboration.

# Épreuves orales (à partir de 2017)

La **seconde épreuve orale** est commune aux deux options. Elle fait explicitement référence à la classe et à l'acte d'enseigner. Elle est la seule à demander une bonne connaissance des programmes et elle est aussi celle où la posture du candidat est le plus prise en compte. La forme matérielle des sujets pourrait évoluer progressivement.

Les questions sur les missions du professeur et sur les valeurs qui les portent se répartissent dans plusieurs grands thèmes : la maîtrise de la langue française, l'évaluation des élèves, la différenciation pédagogique, le décrochage scolaire, l'école dans l'ère du numérique, le travail en équipe des enseignants, les liaisons inter cycles, les procédures disciplinaires, les conduites à risque, les relations avec les parents d'élèves, les déterminismes sociaux, l'accès des filles aux filières scientifiques, la scolarisation des élèves porteurs de handicap.